

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

**RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (288) :
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU
CHEMIN DU GRAND-RANG ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Paulin doit effectuer des travaux majeurs de réfection du chemin du Grand-Rang;

ATTENDU que les travaux seront financés partie par un emprunt à long terme et par une partie du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

ATTENDU que la programmation de travaux, version no 3, pour la réfection complète du chemin du Grand-Rang, présentée dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023) a été acceptée, pour un montant de 1 018 618\$;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Jacques Frappier, lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 17 janvier 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu d'adopter le règlement numéro deux cent quatre-vingt-huit (288) intitulé : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU GRAND-RANG ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE**. Le conseil par le présent règlement décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux majeurs de réfection du chemin du Grand-Rang, selon les plans et devis préparés par Génicité inc, portant les numéros P22-1150, en date du 13 janvier 2022, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par François Thibodeau, ing, en date du 13 janvier 2022, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 413 233\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 413 233\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet le règlement numéro deux cent quatre-vingt-huit (288) au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption du règlement.

Adopté unanimement à Saint-Paulin, ce septième jour de février deux mille vingt-deux.

Signé : _____ maire

Signé : _____ greffier-trésorier

ANNEXE A

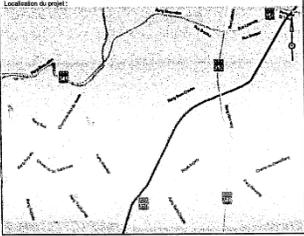
GéniCité

3845, RUE DE CHERBOURG
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
CANADA G8Y 6Z9
TÉLÉPHONE: 819-701-5726

Notes :

- L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES UTILITÉS PUBLIQUES EXISTANTS CONNUS (MONTRÉS OU NON AUX PLANS PAR LES PROPRIÉTAIRES DE CES SERVICES, LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTS STRELTRES ET SERVICES CASI AYS UTILITÉS PUBLIQUES OU MUNICIPALES) APPARAISSANT AUX PLANS NE SONT QU'APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR DOITRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE AU CHANTIER.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SOUTENIR ET PROTÉGER LES CONDUITES D'ÉGOUTS ET D'EAU QU'EXISTANTES, LES CÂBLES ET LES MASSIFS GOUTERRAINS DES UTILITÉS PUBLIQUES, LES POTEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. L'ENTREPRENEUR SERA TOUJOURS RESPONSABLE DES BINS DES VOYAGES EXISTANTS ET DOITRA LES REMPLACER À SES FRAIS.
- TOUTES LES REGARDS D'ÉGOUTS, PUISARDS, BÔTES DE VANNE D'EAU QU'EXISTANTES, REGARDS D'UTILITÉS PUBLIQUES, ETC. DOIVENT ÊTRE AJUSTÉS AU PROFIL FINI.
- L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER LES ENTRÉES D'AMBITIÈRES ET LES TERRAINS ENNOYRÉS (MORDES) LORS DES TRAVAUX, À LA SATISFACTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.

Localisation du projet :



NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES
FINS DE SOUMISSION ET/OU
CONSTRUCTION

IN	DATE	POUR APPROBATION	PS	FS
No.	Date	Description	Préparé	Vérifié

Tableaux des émissions et révisions

Source :

POUR APPROBATION
Ce document ne doit pas être utilisé pour la construction
2022-01-13

Client :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN
Centre multimédia René-J-Guindon
2051, rue Simonde
Saint-Paulin, Québec J0K 3S0
Téléphone: 819-288-2000
Téléfax: 819-288-2000
Courriel: municipalite@st-paulin.ca

Références du client : 030

Projet :

RÉFECTION DE VOIRIE ET
DE TROIS (3) PONCEAUX
CHEMIN DU GRAND-RANG

Titre original :

VUES EN PLAN ET PROFILS
GRAND RANG
CH: 2+000 @ 2+425

Revue géométrique :	APPROBÉ PAR M. J. P. P. 2022-01-13	APPROBÉ PAR M. J. P. P. 2022-01-13
---------------------	------------------------------------	------------------------------------

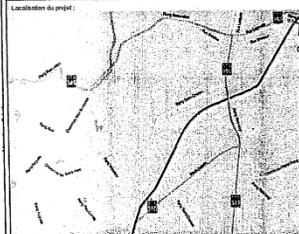
Préparé par :	Francis Thibodeau, Ing.	Discipline :	Civil
Chargé de projet :	Francis Thibodeau, Ing.	Échelle :	Horz: 1:500 Vert: 1:50
Dessiné par :	Chantal Bousquet	Date :	13 janvier 2022

N° de dossier :	P22-1150-00	001
Nom de fichier :	P22-1150-00_000.dwg	005

GéniCité

3545, RUE DE CHERBOURG
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
CANADA G9Y 4G9
TÉLÉPHONE: 819-791-3728

- Notes:
- L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES EXISTANTS CONNUS (MONTRES DU SON AIDE PLANS PAR LES PROPRIÉTAIRES DE CES SERVICES, LES POSITIONNEMENTS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES ET SERVICES EXISTANTS (UTILITÉS PUBLIQUES OU MUNICIPALES), APPARAISSANT AUX PLANS NE SONT QU'APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE AU CHANTIER.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT SOUTENIR ET PROTÉGER LES CONDUITES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC EXISTANTES, LES CÂBLES ET LES HAUSES SUR TERREAINS DES UTILITÉS PUBLIQUES, LES PÔLEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. L'ENTREPRENEUR SERA TOUT RESPONSABLE DES BRIS DES OUVRAGES EXISTANTS ET DEVAIT LES REMPLACER À SES FRAIS.
 - TOUS LES RÉGLAGES D'ÉGOUTS, PUISARDS, NOÛES DE VANNE D'AQUEDUC, REGARDS D'UTILITÉS PUBLIQUES, ETC. DOIVENT ÊTRE AJUSTÉS AU PROFIL FIN.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER LES ENTRÉES CHARENTIÈRES ET LES TERRAINS ENDOUMAGÉS (ARBRES) LOIRS DES TRAVAUX, À LA SATISFACTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.



**NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES
FINS DE SOUMISSION ET/OU
CONSTRUCTION**

NOUVEAU		MODIFICATION		ANNULATION	
N°	Date	N°	Date	N°	Date



Client:

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN
Centre administratif Paul-Lacombe
3051, rue Ste-Anne
Saint-Paulin, Québec, J0K 3S8
Téléphone: 819-398-2020
Téléfax: 819-398-2000
Courriel: municipalite@st-paulin.ca

Révisions du client: 0/0

Projet:
**RÉFECTION DE VOIRIE ET
DE TROIS (3) PONCEAUX
CHEMIN DU GRAND-RANG**

Titre du plan:
**VUES EN PLAN ET PROFILS
GRAND RANG
CH.: 2+420 @ 3+225**

Projet géométrique: US100/01: 242 000/00 2: 3 111 200/00 2: 111 000	REVUES EN COURS/ANNULÉES/ALIMÉNTÉES (PROJ. VOIR. ET P.C.)
---	--

Préparé par: François Thibodeau, Ing.	Dessiné par: Civil
Chargé de projet: François Thibodeau, Ing.	Echelle: Hor: 1:500 Vert: 1:20
Dessiné par: Chantal Bousquet	Date: 13 Janvier 2022

N° de dossier: P22-1100-00	002
Nom de fichier: P22-1100-00_000.dwg	005

NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS NON PREVUES EN LOU CONSTRUCTION

N°	100000
DATE	2023
PROJET	REFECTION DE VOIRIE ET DE TROIS (3) PONCEAUX CHEMIN DU GRAND-RANG
CLIENT	MUNICIPALITE DE GRAND-RANG



REFECTION DE VOIRIE ET DE TROIS (3) PONCEAUX CHEMIN DU GRAND-RANG

VUES EN PLAN ET PROFILS

GRAND-RANG

CH. 2+420 & 2+425

PROJET

PROFESOR THOMAS FR

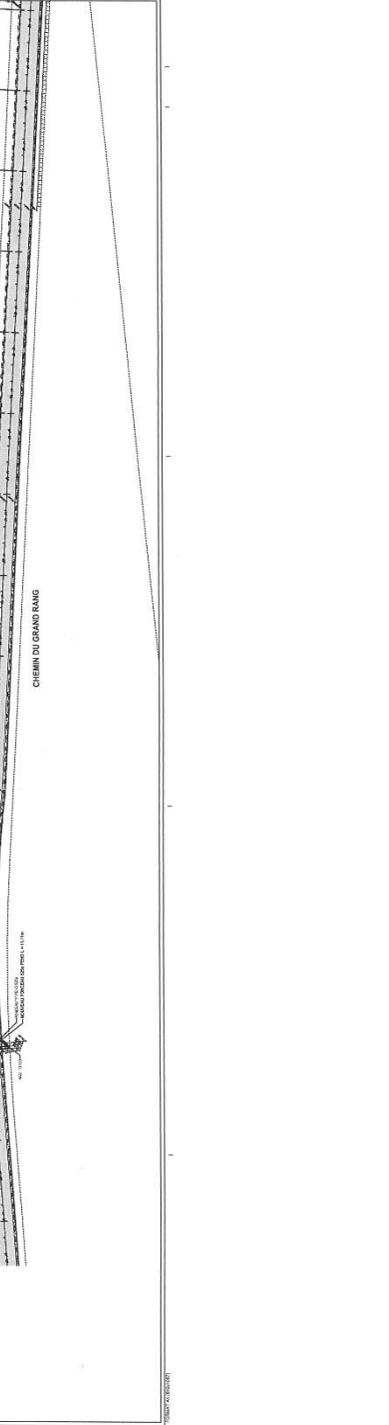
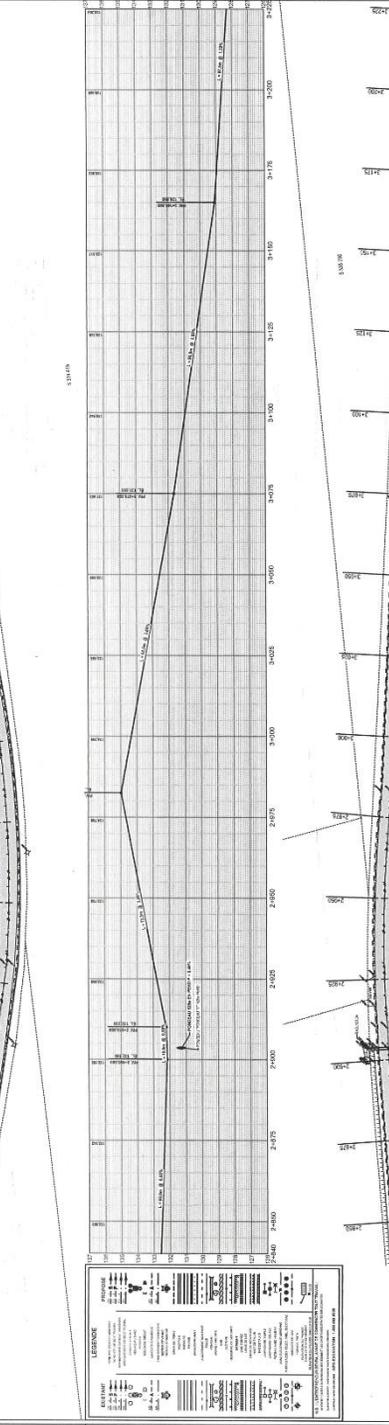
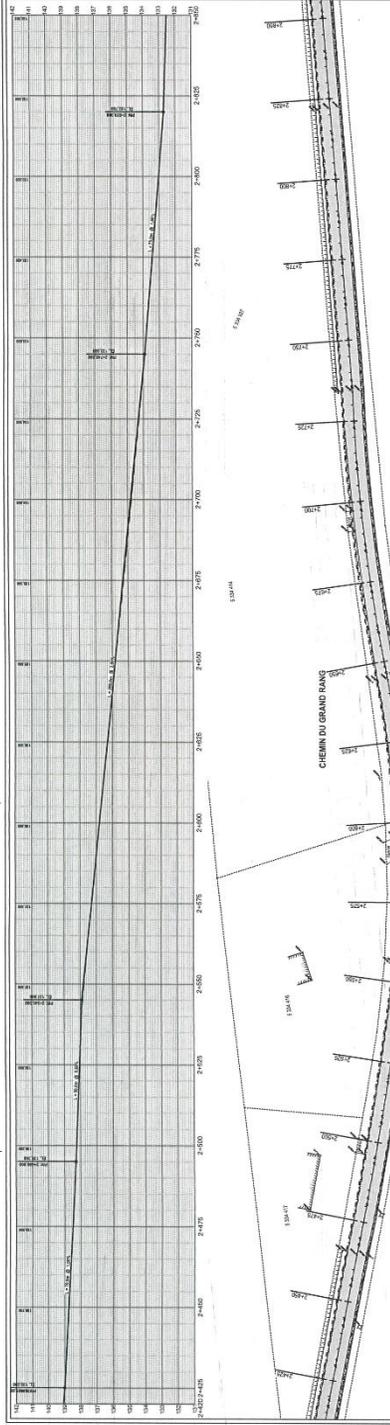
DATE

PROJET

PROJET

PROJET

PROJET

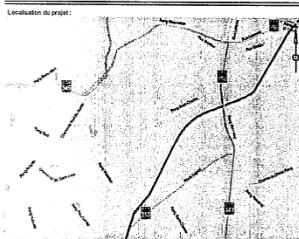


LEGENDE	
SYMB	SYMBOL
100	100
200	200
300	300
400	400
500	500
600	600
700	700
800	800
900	900
1000	1000
1100	1100
1200	1200
1300	1300
1400	1400
1500	1500
1600	1600
1700	1700
1800	1800
1900	1900
2000	2000
2100	2100
2200	2200
2300	2300
2400	2400
2500	2500
2600	2600
2700	2700
2800	2800
2900	2900
3000	3000
3100	3100
3200	3200
3300	3300
3400	3400
3500	3500
3600	3600
3700	3700
3800	3800
3900	3900
4000	4000
4100	4100
4200	4200
4300	4300
4400	4400
4500	4500
4600	4600
4700	4700
4800	4800
4900	4900
5000	5000
5100	5100
5200	5200
5300	5300
5400	5400
5500	5500
5600	5600
5700	5700
5800	5800
5900	5900
6000	6000
6100	6100
6200	6200
6300	6300
6400	6400
6500	6500
6600	6600
6700	6700
6800	6800
6900	6900
7000	7000
7100	7100
7200	7200
7300	7300
7400	7400
7500	7500
7600	7600
7700	7700
7800	7800
7900	7900
8000	8000
8100	8100
8200	8200
8300	8300
8400	8400
8500	8500
8600	8600
8700	8700
8800	8800
8900	8900
9000	9000
9100	9100
9200	9200
9300	9300
9400	9400
9500	9500
9600	9600
9700	9700
9800	9800
9900	9900
10000	10000

GéniCité

3045, RUE DE CHERBOURG
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
CANADA G9Y 5Z9
TÉLÉPHONE: 819-701-3728

- Notes:
- L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES EXISTANTS CONNUS (MONTRES DE SON JACK PLANS) PAR LES PROPRIÉTAIRES DE CES SERVICES, LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES ET SERVICES EXISTANTS (UTILITÉS PUBLIQUES OU MUNICIPALES), APPARAISSANT AUX PLANS NE SONT QU'APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE AU CHANTIER.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT SOUTENIR ET PROTÉGER LES CONDUITES D'ÉGOUTS ET D'AQUÉDUC EXISTANTES, LES CÂBLES ET LES MASSIFS SOUS-TERRAINS DES UTILITÉS PUBLIQUES, LES POTEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. L'ENTREPRENEUR SERA TENU RESPONSABLE DES BRIS DES OUVRAGES EXISTANTS ET DEVRA LES REMPLACER À SES TRAVAUX.
 - TOUS LES DÉGÂTS D'ÉGOUTS, PUISARD, NÔTRE DE VAINTE D'AQUÉDUC, DÉGÂTS D'UTILITÉS PUBLIQUES, ETC., DOIVENT ÊTRE AMISÉS AU PROFIL FIN.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER LES ENTRÉES CHAMBIÈRES ET LES TERRAINS ENDOMMAGÉS (ARRIÈRES) LORS DES TRAVAUX, À LA SATISFACTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.



**NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES
FINS DE SOUMISSION ET/OU
CONSTRUCTION**

OR	Date	Description	Prépare	Vérifie
06	15-01-2022	POUR APPROBATION	FZ	FZ

Tableaux des approbations et révisions

Commentaires:

POUR APPROBATION
En vertu de la Loi sur l'accès à l'information
PROJET DE LOI 42
2022-01-15

Client:

 MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN
Centre municipal de Saint-Dominique
3901, rue Dergam
Saint-Paulin, Québec J3K 3G0
Téléphone: 819-088-0000
Télécopieur: 819-088-2360
Courriel: municipalite@stpaullin.ca

Références de client: 910

Projet:

**RÉFECTION DE VOIRIE ET
DE TROIS (3) PONCEAUX
CHEMIN DU GRAND-RANG**

Titre de plan:

**VUES EN PLAN ET PROFILS
GRAND RANG
CH.: 3+220 @ 4+020**

Projet géométrique: 100000000-242-010104 (PROJET) / 100000000-242-010104 (PROFIL) / 100000000-242-010104 (PROFIL)

Prépare par: François Thibodeau, Ing. Discipline: Civil

Charge de projet: François Thibodeau, Ing. Échelle: Hor: 1/500 Vert: 1/250

Dessiné par: Chantal Boussquet Date: 13 Janvier 2022

N° de dossier: P22-1150-00 003
Nom de fichier: P22-1150-00_000.dwg 005

LES TRACÉS DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉQUIPEMENT SONT DÉFINIS EN FONCTION DES DONNÉES DE LA SONDAGE ET DES RÉSULTATS DES ANALYSES GÉOLOGIQUES ET GÉOTECHNIQUES. LES TRACÉS DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉQUIPEMENT SONT DÉFINIS EN FONCTION DES DONNÉES DE LA SONDAGE ET DES RÉSULTATS DES ANALYSES GÉOLOGIQUES ET GÉOTECHNIQUES. LES TRACÉS DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉQUIPEMENT SONT DÉFINIS EN FONCTION DES DONNÉES DE LA SONDAGE ET DES RÉSULTATS DES ANALYSES GÉOLOGIQUES ET GÉOTECHNIQUES.



NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE SONDAGE ET/OU CONSTRUCTION

PROJET	REFECTION DE VOIRIE ET DE TROIS (3) PONCEAUX CHEMIN DU GRAND-RANG
CLIENT	VUES EN PLAN ET PROFILS
DATE	13 Mars 2022

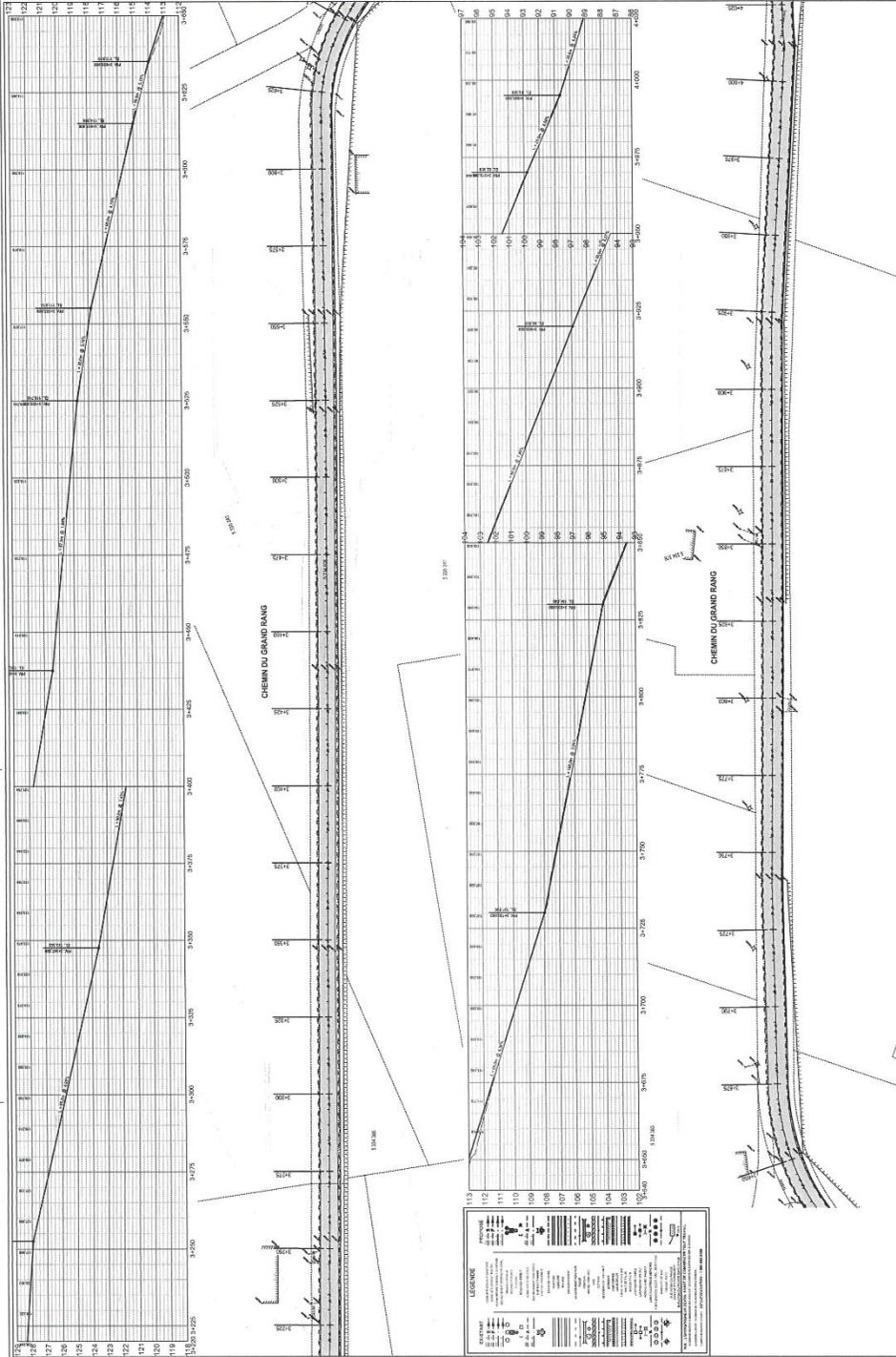


10000, rue de la Vallée
 10000, Québec, Québec, Canada
 Téléphone: 418 734-7274

REFECTION DE VOIRIE ET DE TROIS (3) PONCEAUX CHEMIN DU GRAND-RANG

VUES EN PLAN ET PROFILS
 CHEMIN DU GRAND-RANG
 CVC-0222 (8'x10')

PROJET	REFECTION DE VOIRIE ET DE TROIS (3) PONCEAUX CHEMIN DU GRAND-RANG
CLIENT	VUES EN PLAN ET PROFILS
DATE	13 Mars 2022



LEGENDE

- 101 - Bordure de trottoir
- 102 - Trottoir
- 103 - Bordure de trottoir
- 104 - Bordure de trottoir
- 105 - Bordure de trottoir
- 106 - Bordure de trottoir
- 107 - Bordure de trottoir
- 108 - Bordure de trottoir
- 109 - Bordure de trottoir
- 110 - Bordure de trottoir
- 111 - Bordure de trottoir
- 112 - Bordure de trottoir
- 113 - Bordure de trottoir

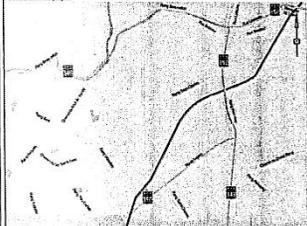
GéniCité

9845, RUE DE CHENOUAIG
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
CANADA G8Y 6G9
TÉLÉPHONE: 819-701-3728

Notes:

1. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES UTILITÉS PUBLICS EXISTANTS CONNUS (MONTÉS OU NON AUX PLANS PAR LES PROPRIÉTAIRES DE CES SERVICES, LES POSITIONS ET LES DÉVIATIONS DES INFÉRIEURES SUIVANT LES SERVICES EXISTANTS (UTILITÉS PUBLICS OU MUNICIPALES) APPARAISSANT AUX PLANS NE SONT QU'APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE AU CHANTIER.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT SOUTENIR ET PROTÉGER LES CONDUITES D'ÉGOUTS ET D'EAU POTABLE EXISTANTES, LES CÂBLES ET LES MASSIFS SOUTERRAINS DES UTILITÉS PUBLICS, LES POTEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. L'ENTREPRENEUR SERA TENU RESPONSABLE DES BRIS DES OUVRAGES EXISTANTS ET DEVRA LES REMPLACER À SES FRAIS.
3. TOUS LES BÉLISERS D'ÉGOUTS, PUISIERS, BOÎTES DE VANOS D'ÉGOUTS, REGARDS D'UTILITÉS PUBLICS, ETC. DOIVENT ÊTRE SAUVÉS AU PROFIL DONNÉ.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER LES ENTRIÈRES CHANCRÈRES ET LES TERRAINS ENDOMMAGÉS (ASPHÈTES) LORS DES TRAVAUX, À LA SATISFACTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.

Localisation du projet:



**NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES
FINS DE SOUMISSION ET/OU
CONSTRUCTION**

No.	Date	Description	Préparé	Vérifié

Tableaux des omissions et révisions

Scieur:

Client: MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN
Centre municipal 1045-10, Saint-Paulin
2001, rue Beigarnon
Saint-Paulin, Québec, J0K 3J0
Téléphone: 819-385-2000
Télécopieur: 819-385-2000
Courriel: municipalite@st-paulin.ca

Références du client: sfo

Projet: **RÉFECTION DE VOIRIE ET
DE TROIS (3) PONCEAUX
CHEMIN DU GRAND-RANG**

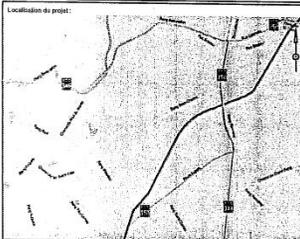
Titre du plan: **VUES EN PLAN ET PROFILS
GRAND RANG
CH.: 4+010 @ 4+760**

Projet géométrique:	REVISED OR CORRECTED DIMENSIONS (FROM PLAN SHEET)
Préparé par: François Thibodeau, Ing.	Discipline: Civil
Charge de projet: François Thibodeau, Ing.	Échelle: Hor: 1:500 Vert: 1:50
Dessiné par: Charital Bouquet	Date: 19 janvier 2022
N° de dossier: P22-1150-00	004
Nom du fichier: P22-1150-00_000.dwg	005

GéniCité

3945, RUE DE CHERBOURG
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
CANADA G8V 6Z9
TÉLÉPHONE: 819-791-5728

- Notes :**
- L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE LOCALISER TOUTS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES EXISTANTS CONNUS (MONTÉS OU NON AUX PLANS) PAR LES PROPRIÉTAIRES DE CES SERVICES, LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTS STREET LIGHTS ET SERVICES EXISTANTS (UTILITÉS PUBLIQUES OU MUNICIPALES) APPARAISSANT AUX PLANS NE SONT QU'APPREHENSIVES. L'ENTREPRENEUR DOIT EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE AU CHANTIER.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT SOUDER ET PROTÉGER LES CONDUITES D'ÉGOUTS ET SPAQUEURS EXISTANTES, LES CÂBLES ET LES VANNES SUIVANT LES PILES ET FILTRES FOUILLÉS, LES POUTRES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. L'ENTREPRENEUR SERA TOUT RESPONSABLE DES BMS DES OUVRAGES EXISTANTS ET DEVA LES REMPLACER À SES FRAIS.
 - TOUTS LES REGARDS D'ÉGOUTS, PUSAINS, BÔTES DE VANNE D'ÉGOUTS, REGARDS D'UTILITÉS PUBLIQUES, ETC. DOIVENT ÊTRE AJUSTÉS AU PROFIL, PNN.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER LES ENTRÉES CHARBONNIÈRES ET LES TERRAINS ENORMES (MACHES / ARBRES) LORS DES TRAVAUX, À LA SATISFACTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.



NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE SOUMISSION ET/OU CONSTRUCTION

No.	Date	Description	Préparé	Valeur
Tableaux des omissions et révisions				



Client :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PALLIN
Centre municipal Real-U-Guilmond
201, rue Bergevin
Saint-Pallin, Québec J9K 3G5
Téléphone: 819-266-2222
Téléfax: 819-266-2990
Courriel: municipalite@st-pallin.ca

Références de client: 510

Projet: RÉFECTION DE VOIRIE ET DE TROIS (3) PONCEAUX CHEMIN DU GRAND-RANG

Titre de plan: VUES EN PLAN ET PROFILS GRAND RANG CH.: 4+740 @ 5+075

Région géographique: 15020000: 30 00000 17 7 00 00000 2: 744800 ADRESSÉ AU RÈGLEMENT D'AMÉNAGEMENT DES TERRES (R.A.T.) (C.A.S. 1985) (S. 1985)

Préparé par: François Thibodeau, Ing.	Discipline: Civil
Charge de projet: François Thibodeau, Ing.	Échelle: Nbr: 1:500 Vert: 1:50
Dessiné par: Chantal Bouquet	Date: 13 janvier 2022
N° de dossier: P22-1150-00	005
Nom de fichier: P22-1150-00_000.dwg	005

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE (2022-01-13)

P22-1250-00

ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANT.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1.0	CHEMIN DU GRAND-RANG				
1.1	REMPACEMENT PONCEAUX				
1.1.1	Nouveau ponceau				
	a) "1" - 450 mm en PEHD R320 ou TBA Cl. IV	27.0	m.lin.	475.00 \$	12 825.00 \$
	b) "2" - 900 mm en PEHD R320 ou TBA Cl. IV incluant parafouilles	18.0	m.lin.	1 250.00 \$	22 500.00 \$
	c) "3" - 900 mm en PEHD R320 ou TBA Cl. IV entrée charretière	9.0	m.lin.	800.00 \$	7 200.00 \$
1.1.2	Remblai complémentaire Classe B (provision)	250	t.m.	9.00 \$	2 250.00 \$
1.1.3	Empierrement 200-300 mm - Type 2 (500mm épaisseur) sur membrane géotextile de type V	180	m ²	50.00 \$	9 000.00 \$
1.1.4	Terre végétale 150 mm et ensemencement hydraulique H-3 avec matelas de protection contre l'érosion	300	m ²	14.00 \$	4 200.00 \$
	Sous-total 1.1 - REMPLACEMENT PONCEAUX				57 975.00 \$
1.2	VOIRIE				
1.2.1	Infrastructure de voirie, incluant pulvérisation du pavage, enlèvement de l'infrastructure de rue existante jusqu'au niveau requis, déblai 2e classe, sous-fondation en MG-112 de 300 mm d'épaisseur, isolant HI-60 de 38 mm d'épaisseur, sous-fondation en MG-112 de 300 mm d'épaisseur, fondation en pierre ou gravier concassé MG-20 de 300 mm d'épaisseur (8.0 m largeur)	3100	m.lin.	420.00 \$	1 302 000.00 \$
1.2.2	Rechargement des accotements en MG-20b	1200	t.m.	25.00 \$	30 000.00 \$
1.2.3	Enrobé bitumineux 75 mm ESG-14 - 6.0 m de largeur	3100	m.lin.	140.00 \$	434 000.00 \$
1.2.4	Glissière de sécurité (ponceau #2)	40	m.lin.	135.00 \$	5 400.00 \$
1.2.5	Empierrement de fossé entre ch. 2+375 et 2+550 Type 2 - 200-300 mm sur 500 mm ép. avec géotextile type V	620	m ²	45.00 \$	27 900.00 \$
1.2.6	Marquage de la chaussée (ligne centrale)	3100	m.lin.	2.00 \$	6 200.00 \$
1.2.7	Réfection des lieux				
	a) Réfection d'entrée charretière en pierre MG-20	600	t.m.	18.00 \$	10 800.00 \$
	b) Gazon en plaques avec 150 mm terre végétale (provision)	100	m.ca.	20.00 \$	2 000.00 \$
	c) Ensemencement hydraulique H-1 sur 100 mm de terre végétale	1000	m.ca.	11.00 \$	11 000.00 \$
	d) Reprofilage de fossés avec terre végétale 100 mm et ensemencement hydraulique H-1 (provision)	100	m.lin.	25.00 \$	2 500.00 \$
	Sous-total 1.2 - VOIRIE				1 831 800.00 \$
2.0	DIVERS				
2.1	Organisation de chantier	1	global	75 000.00 \$	75 000.00 \$
2.2	Signalisation et circulation	1	global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
2.3	Gestion de l'eau (sol et surface) et protection de l'environnement	1	global	24 000.00 \$	24 000.00 \$
	Total 2.0 - DIVERS				109 000.00 \$
	TOTAL CONSTRUCTION				1 998 775.00 \$
	TAXES NON REMBOURSABLE (4.9875%)				99 688.90 \$
	SOUS-TOTAL				2 098 463.90 \$
	FRAIS CONTINGENTS (15%)				314 769.59 \$
	TOTAL				2 413 233.49 \$

PRÉLIMINAIRE
Ces documents ne doivent pas être utilisés à des fins de construction (ou de fabrication)

